

FICHE-5: AVOCAT(e) de la DEFENSE, quel rôle ?

Le greffe de la juridiction vous a transmis les éléments du dossier communiqué par la partie adverse qui attaque votre client. C'est à vous de le défendre :

- par une plaidoirie en défense, sous un angle de votre choix (en fonction du profil de votre client)
- et par une analyse de failles éventuelles des arguments et des preuves apportées.

1 – LE RECOURS A UN AVOCAT : UNE OBLIGATION ?

Certaines procédures judiciaires **peuvent imposer la présence d'un avocat** de la défense. Certains **cas exceptionnels** peuvent également nécessiter l'intervention d'un auxiliaire de justice. Cette **obligation** de faire appel à un avocat offre au justiciable la **possibilité d'être sur un même pied d'égalité** que l'administration.

L'intervention d'un avocat est obligatoire lorsqu'une affaire est traitée devant le juge des enfants. En effet, si un mineur commet une infraction ou lorsqu'un mineur est impliqué dans une affaire lui valant une **protection adaptée**, la présence d'un avocat est indispensable pour protéger ses droits.

Dans le cadre d'un internement ou d'une affaire impliquant une personne ne pouvant pas assurer sa propre défense en raison des troubles mentaux, la présence d'un avocat est obligatoire.

L'assistance d'un avocat est également obligatoire lorsqu'une personne est accusée d'un crime et jugée en Cour d'assises. Le crime est passible d'une lourde peine.

En cas de recours devant la cour administrative d'appel, l'intervention d'un avocat est généralement obligatoire.

Si la procédure atteint la **Cour de cassation**, la **présence d'un avocat aux Conseils est indispensable**. Cette juridiction ultime se charge de vérifier les **erreurs commises par les juges de première et seconde instance** dans l'interprétation de la loi. Ainsi, la présence d'un avocat spécialisé permet de répondre aux questions techniques et pointues du droit.

Source : <https://www.legalplace.fr/guides/avocat-de-la-defense/>

2 - COMMENT DEFENDRE LA PARTIE ADVERSE ?

Vous devez vous investir dans le rôle d'un(e) avocat(e)... mais de la partie adverse. Pour « défendre votre client. Vous devez « défendre »... mais aussi « attaquer » (c'est-à-dire relever - et contrer - tous les éléments faillibles de votre adversaire lors d'un débat contradictoire)

1. Les éléments de procédure

- La partie adverse (ou la juridiction) a-t-elle fait un usage de la procédure conforme au droit en vigueur ?
- Peut-il y avoir vice de procédure ? Comment et pourquoi ?

2. L'établissement des faits

- Les faits sur lesquels se base la partie adverse sont-ils réels ou présumés ?
- A-t-il été possible des les prouver ?
- Si oui, concernent-ils directement votre client ?
- Si oui, les faits qui concerne votre client mettent-ils en cause sa responsabilité ?

3. La base légale

- La partie adverse doit mettre en avant éléments de droit pour fonder juridiquement sa requête
- Mais tous ces éléments de droit sont-ils applicables à votre client ?
- Les conditions juridiques sont elles réunies pour appliquer le droit de la sorte à votre client ?